

Rubrique: Poursuites pour dettes

Sous-rubrique: Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite

Date de publication: SHAB, KABVS 11.04.2025

Visible par le public jusqu'au: 11.04.2026

Numéro de publication: SB01-0000004107

Entité de publication

Offices des poursuites et faillites du district de Sierre, Avenue du Rothorn 2, 3960 Sierre

Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite Luce JACCARD

Débiteur(s):

Luce JACCARD

Av. du Parc-de-la-Rouvraie 25

1018 Lausanne

Objet(s) à vendre aux enchères:

Immeuble sis sur la Commune d'Anniviers (Vissoie)

Parcelle n° 290, plan n° 1, nom local : Le Village, commune d'Anniviers

Place 59 m2, habitation 30 m2

Estimation officielle : CHF 226'000.00

Il s'agit d'un ancien raccard transformé en habitation (3 pièces) au début des années 2000 et sis à la route des Landoux 7 à 3961 Vissoie.

Vente aux enchères

Le 10.06.2025 à 15:00 heure, salle de ventes de l'office, au 1er étage du bâtiment "Le Bourgeois", Av. du Rothorn 2 à Sierre

Remarques juridiques:

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).

Pour autant qu'elles ne soient pas constatées par les registres publics, les prétentions non annoncées dans le délai imparti sont exclues de la participation au produit de la vente.

De même, les créanciers nantis de titres de gage doivent annoncer leurs créances garanties par nantissement.

Référence est par ailleurs faite aux conditions de mise aux enchères.

Publication selon les art. 133, 134, 135, 138 LP; art. 29 de l'ORFI du 23 avril 1920.

Délai de production: 01.05.2025

Date de dépôt des conditions de vente et de l'état des charges: à partir du 27.05.2025

Point de contact:

Offices des poursuites du district de Sierre

Jean-Charles Emery, Préposé

Remarques:

La réalisation est requise par le créancier hypothécaire en 1er rang.

Montant à payer à l'enchère : 12 % du prix d'adjudication (10 % comme acompte et 2 % comme avance sur les frais de transcription). Possibilités de paiement : 1) à l'enchère : en

espèce ou par remise d'une garantie bancaire irrévocable et illimitée dans le temps. Les chèques, attestations de financement, relevés de compte ou autres documents similaires ne sont pas acceptés ; 2) avant l'enchère : par consignation, sur le CCP de l'office des poursuites, IBAN CH71 0900 0000 1900 1866 7 (doit parvenir à l'Office au plus tard la veille de la vente). Le solde du prix de vente est à payer dans le mois, avec intérêts à 5 % dès le jour de la vente.

Les personnes qui désirent visiter l'immeuble mis en vente devront s'annoncer à l'Office des poursuites (contact F.-G. Loye, 027 606 16 42), au plus tard pour le 19.05.2025.

Les enchérisseurs devront se munir d'une pièce d'identité, et, pour les sociétés, d'un extrait récent du registre du commerce.

La présente publication ainsi que le rapport d'estimation peuvent être consultés sur le site internet des offices des poursuites et faillites du canton du Valais à l'adresse www.vs.ch/web/spf/encheres.